

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES PUBLIQUES

Par arrêtés de Madame la Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg en date du 25 octobre 2022 a été ordonnée l'ouverture de 10 enquêtes publiques prévues à l'article L.318-3 du Code de l'urbanisme, réalisées conformément aux dispositions du Code des relations entre le public et l'administration auquel renvoie l'article précité et conformément aux dispositions particulières des articles R.318-10, R.318-11 du Code de l'urbanisme et R.141-4, R.141-5, R.141-7 à R.141-9 du Code de la voirie routière auxquels renvoie l'article R.318-10 du Code de l'urbanisme¹, préalables aux projets de :

Transferts et classements d'office dans le domaine public de l'Eurométropole de Strasbourg des voies privées ouvertes à la circulation publique desservant des ensembles d'habitations situés à Schiltigheim :

- Dossier 1 : secteur Nord : secteur Avenue de la 2^{ème} Division Blindée
- Dossier 2 : secteur Ouest : secteur rue de la Paix
- Dossier 3 : secteur Ouest : secteur rue de Cronembourg
- Dossier 4 : secteur Sud : secteur rue des Poilus
- Dossier 5 : secteur Centre
- Dossier 6 : secteur rue des Malteries
- Dossier 7 : secteur Sud
- Dossier 8 : secteur Nord-Est : secteur rue de Bischheim
- Dossier 9 : secteur rue d'Adelshoffen
- Dossier 10 : secteur rue des Petits Champs

A cet effet, Mr PIMMEL Bertrand, ingénieur en environnement, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire ces enquêtes.

Les dossiers ainsi que les registres d'enquêtes côtés et paraphés par le commissaire enquêteur relatifs à ces projets seront déposés à la mairie de Schiltigheim - 110 Rte de Bischwiller, 67300 Schiltigheim, pendant la durée de l'enquête du 1^{er} au 16 décembre 2022 inclus, soit pendant 16 jours consécutifs, où le public², pourra en prendre connaissance et consigner ses observations éventuelles sur les registres d'enquêtes ouverts à cet effet aux jours et horaires suivants (jours et horaires habituels d'ouverture de la mairie) :

- Lundi au Jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
- Vendredi de 8h30 à 14h

Toutefois, en raison des conditions mises en place pour faire face à l'épidémie de covid 19, il est conseillé de favoriser la consultation du dossier d'enquête sur la plateforme numérique <https://participer.strasbourg.eu>.

Les observations du public pourront être adressées par correspondance au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, à la mairie de Schiltigheim (adresse indiquée ci-dessus). Elles seront annexées aux dossiers et tenues à la disposition du public.

¹ Les dispositions du Code des relations entre le public et l'administration régissant l'enquête « sans préjudice de dispositions particulières figurant dans d'autres textes » (article L.134-1 du Code des relations entre le public et l'administration).

² Toute personne intéressée y compris les chambres de commerce et d'industrie, les chambres de métiers et de l'artisanat, les chambres d'agriculture.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations sur les projets, notamment orales, à la mairie de Schiltigheim (adresse indiquée ci-dessus)

- Le lundi 1^{er} décembre 2022 de 10h à 12h
- Le vendredi 16 décembre 2022 de 10h à 12h

Les observations seront consignées sur les registres d'enquêtes.

A l'issue des enquêtes, et dès réception par la collectivité des rapports énonçant les conclusions motivées du commissaire enquêteur, des copies desdits rapports seront mises à la disposition du public à la mairie de Schiltigheim (adresse indiquée ci-dessus) aux horaires habituels d'ouverture de la mairie et au siège de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg – Direction Urbanisme et Territoires - Département Domainialité Publique - Niveau 3 – Bureau 356 - 1 parc de l'Étoile 67076 Strasbourg Cedex, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30, à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés, et ce, pendant une durée d'une année. Des copies de ces documents seront également déposées à la Préfecture du Bas-Rhin.

Au terme des enquêtes publiques et au vu des conclusions du commissaire enquêteur, les transferts et classements d'office dans le domaine public de l'Eurométropole de Strasbourg des voies privées ouvertes à la circulation publique desservant des ensembles d'habitations situés à Schiltigheim :

- Dossier 1 : secteur Nord : secteur Avenue de la 2^{ème} Division Blindée
- Dossier 2 : secteur Ouest : secteur rue de la Paix
- Dossier 3 : secteur Ouest : secteur rue de Cronembourg
- Dossier 4 : secteur Sud : secteur rue des Poilus
- Dossier 5 : secteur Centre
- Dossier 6 : secteur rue des Malteries
- Dossier 7 : secteur Sud
- Dossier 8 : secteur Nord-Est : secteur rue de Bischheim
- Dossier 9 : secteur rue d'Adelshoffen
- Dossier 10 : secteur rue des Petits Champs

pourront être prononcés par délibération du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg.

Pour les besoins de la publicité foncière de ces transferts de propriété, des arrêtés comportant transfert de propriété dûment authentifiés pourront être pris par la Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg.

La Présidente
Par délégation



Suzanne BROLLY
Vice-Présidente